



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53376 - 01/PU/1949844

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Neerpede 573

- Demande de : permis d'urbanisme : mettre en conformité les extensions volumétriques et les abords d'une maison unifamiliale

Nature de l'activité principale : Logement

Zone: PRAS: zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : Zone Rurale A.R. : 29/03/1974

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées)

L'enquête se déroule :

À partir du 13/11/2025 et jusqu'au 27/11/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels (du 13/11/2025 au 27/11/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht service Permis d'Urbanisme rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

Marcel VERMEULEN

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 27/11/2025
- Par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le ieudi 04 décembre 2025.
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 30/10/2025

Pour le Collège,

Par ordonnance : Par délégation:

Le Secrétaire communal, L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER